

## Les universités médiévales

A l'instar des divers corps de métiers qui s'organisaient en groupements de défense et de promotion au fur et à mesure que les communes conquéraient leurs libertés, maîtres et étudiants formèrent une corporation de gens d'études en vue de s'affranchir des pouvoirs ecclésiastiques locaux, de se libérer de toute autorité bourgeoise, bref de se régir eux-mêmes.

Un esprit nouveau soufflait sur le monde scolaire ! On laissait désormais à leurs routines les vieilles écoles monastiques, solidaires du conservatisme féodal. Comme le montre M.-D. Chenu : « C'est une foule qui déborde vite le cloître de la cathédrale et se constitue dans la ville son quartier à elle, où elle est maîtresse, même dans la rue où sa turbulence s'installe. Les élèves d'Abélard, et non plus ceux d'Anselme. L'université d'études, dans laquelle se groupent spontanément ces écoles, est l'un des corps de la ville nouvelle, à l'instar des corps de métiers ; elle y constitue une entité juridique collective, capable de traiter au nom de la profession, ainsi élevée au rang d'un office dans la cité ; elle a le droit d'organiser sa vie à sa guise, jusque dans sa propre police, pourvu qu'elle ménage les droits de la collectivité supérieure. Ayant directement pour objet les valeurs intellectuelles et culturelles, elle tend même à déborder le cadre de la

cité ou à procurer ses conseils aux politiques, dans le juste sentiment de sa dignité universelle. Maîtres et élèves jouissent d'un état qui bénéficie non seulement de ses *jura et libertates*, mais aussi d'un prestige moral et bientôt politique, à l'avantage ou au détriment du haut savoir. »

### Les origines des universités

Il est impossible de situer avec exactitude le point de départ chronologique du mouvement. Par un coup du sort, la plus ancienne de ces corporations universitaires, celle de l'école médicale de Salerne, se vit pourvue d'un statut officiel par édit impérial de Frédéric II en 1231, au moment même de son extinction ! Elle aura eu le mérite de frayer les voies et d'être l'inspiratrice des universités de Montpellier, Paris et Bologne qui recueillirent son héritage.

La réputation de *Bologne* fut acquise dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Elle était la cité par excellence du Droit et, de ce point de vue, « représente la plus brillante réussite de la vie intellectuelle de l'Europe médiévale » (H. Rashdall). Cette réputation attira de nombreux étrangers dans la cité ; il fallut alors songer à l'organisation universitaire. Le manque de statut politique pour les étudiants étrangers à la ville les incita à se grouper, dans les dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle, par communautés nationales : Allemands, Lombards, Romains, Ultramontains. Les troubles divers et fréquents amenèrent les écoliers bolonais à émigrer vers des cités plus tranquilles, occasion pour de nouvelles universités de se créer par essaimage. D'abord sortes de succursales de l'*Alma Mater* bolonaise, elles en devinrent bien vite les rivales : Vicence, qui apparut en 1204, Arezzo, en 1215, Padoue, en 1222.

Frédéric II, de son côté, avant de doter Salerne d'un statut officiel, avait créé à Naples, en 1224, un *studium* destiné à faire pièce à l'influence de Bologne. Le mouvement fut alors si bien lancé que la « curie romaine » tint à faire bénéficier, elle aussi, les clercs vivant dans son sein des bienfaits de l'institution nouvelle. Innocent IV fondera, à la fin de 1244 ou au début de 1245, un *studium* migratoire destiné à suivre le pape et sa cour dans leurs déplacements.

Avec Bologne, les universités qui dominèrent, et de loin, durant tout le XIII<sup>e</sup> siècle, le monde du savoir, furent celles de *Paris* et d'*Oxford*. Dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, les écoles parisiennes étaient en plein essor. Que ce fût sur les bords de la Seine, au cloître Notre-Dame ou chez les Victorins, que ce fût sur la montagne Sainte-Geneviève, les maîtres parisiens attiraient la foule des étudiants européens. Bientôt, la Cité ne put plus résister aux fermentations de ce vin nouveau !

### Les techniques de l'enseignement universitaire

Toute la pédagogie médiévale, depuis ses origines monastiques jusqu'à son déclin, celui de la décadence de la scolastique, fut portée par un exercice de base, la *lectio* : « *Lectio est cum ex his quae scripta sunt, regulis et praeceptis informamur* » (Hugues de Saint-Victor). Enseigner, c'était lire. Le cours était une *lectio*, le professeur un *lector*. Chez les « artiens », les étudiants en lettres, on lisait les *auctores*. En théologie, la *sacra pagina*.

M.-D. Chenu définit ainsi la démarche de la *lectio* : « Dans une lecture quelconque d'un texte, on s'arrête ici et là devant un mot obscur ou une pensée plus difficile, qui soudain font question. Que si la lecture s'est organisée en exercice d'école, comme c'est le cas, ces reliefs du texte vont devenir l'occasion d'une recherche active et d'une élaboration plus poussée. Ainsi la *lectio* va susciter, au-delà de l'explication des textes mais nourries encore de leur substance, des *quaestiones* où entrera en jeu, avec les ressources de l'ancienne dialectique, puis avec celles de la logique de la démonstration, la grande problématique provoquée au XIII<sup>e</sup> siècle par l'entrée d'Aristote ».

Par son évolution, la « question » se détacha rapidement du contexte qui l'avait suscitée, et se constitua en un genre littéraire autonome qui caractérisera la scolastique

en son inspiration créatrice la plus féconde. Un goût certain pour le choc des idées, transposition cléricale du tempérament batailleur de l'homme médiéval, donnera naissance à ces deux exercices de joute intellectuelle que sont la « question disputée », et la « dispute quodlibétique ».

*Status quaestionis*, objections, discussions, ripostes, s'affronteront tout au long des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles en un tumulte de points de vue fort excitant pour l'esprit, et que calmera à grand-peine la *decisio magistri*, pas toujours concluante d'ailleurs.

On comprend la réaction indignée et méprisante d'un conservateur, Etienne de Tournai, abbé de Sainte-Geneviève à Paris, devant une telle clameur : « On dispute publiquement en violation des constitutions sacrées, des mystères de la divinité, de l'incarnation du Verbe. L'indivisible Trinité est coupée et mise en pièces aux carrefours. Autant de docteurs, autant d'erreurs. Autant d'auditoires, autant de scandales. Autant de places publiques, autant de blasphèmes. Marchands de mots (*venditores verborum*). »

Le type de « question disputée » très originale qu'est la « dispute quodlibétique » est ainsi décrite par P. Glorieux : « Séance de dispute, d'argumentation, comme tant d'autres, elle offre ce trait spécial que l'initiative échappe au maître pour passer aux assistants. Dans les disputes ordinaires, le maître a annoncé à l'avance les sujets dont on s'occuperait, il y a réfléchi et les a préparés. Dans la dispute quodlibétique, n'importe qui peut soulever n'importe quel problème. Et c'est, pour le maître qui reçoit, le grand danger. Les questions peuvent venir de tous côtés, hostiles ou curieuses, ou malignes, peu importe. On peut l'interroger de bonne foi, pour connaître son opinion ; mais on peut essayer de le mettre en contradiction avec lui-même, ou l'obliger à se prononcer sur des sujets brûlants qu'il préférerait ne jamais aborder. (...) Il faut donc à celui qui veut tenir une dispute générale une présence d'esprit peu commune et une compétence quasi universelle. »

Dès mars 1179, le pape Alexandre III avait érigé en principe la gratuité et la liberté de l'enseignement. C'est un ancien élève de Paris, Innocent III, qui, une fois pape, donna l'appui décisif aux revendications des maîtres et des écoliers. Il entérina l'existence — déjà pratiquement reconnue dans ses droits et privilèges par Philippe Auguste en 1200 — de l'*Universitas magistrorum et scholarium Parisiensium* qui, dès 1207, figura le type achevé de l'Université, sur lequel les autres fondations allaient prendre modèle. C'est ainsi que, en 1220, Montpellier recevra du cardinal Conrad les premiers statuts de l'*Universitas medicorum, tam doctorum quam discipulorum*.

A Oxford, le mouvement scolaire partit en force, grâce aux événements politiques de 1167 qui arrêtaient l'exode des étudiants anglais vers Paris. En 1209, la population étudiante, tout comme ailleurs, prit conscience de son originalité. Oxford, à la suite de troubles, fut à son tour désertée par maîtres et étudiants dont certains vinrent à Paris, tandis que d'autres fondaient Cambridge. Ils revinrent à Oxford en 1214, après avoir obtenu gain de cause, et, cinq ans plus tard, le titre d'*Universitas* fit son apparition. Cambridge dut son développement définitif à l'exode parisien, consécutif aux grèves de 1229.

### **Le statut de l'Université de Paris**

Chaque Université élaborait ses règlements propres, et il n'est pas question de suivre ici dans le détail ces diverses organisations corporatives. Celle de Paris était cependant exemplaire.

Les trois privilèges essentiels qui firent la force de la corporation universitaire en tous lieux sont : l'autonomie de juridiction (dans le cadre ecclésiastique, avec certains aménagements locaux et pouvoir d'appel au pape), le droit de grève et de sécession, le monopole de collation des grades.

En grandissant, le corps universitaire se diversifia. Les quatre branches d'enseignement conquièrent leur autonomie. En 1219, elles furent pour la première fois appelées « facultés » : Arts, Décret ou Droit canon (Honorius III interdisant en 1219 l'enseignement du droit civil, réservé à Bologne), Médecine, Théologie.

Les étudiants de la faculté des Arts (que nous appellerions *Lettres* aujourd'hui) étaient répartis en « nations », organismes d'entraide groupant les ressortissants de la France, de la Picardie, de la Normandie, de l'Angleterre, et fournissant un cadre administratif commode. Cette faculté, de beaucoup la plus nombreuse, la plus jeune, donc la plus turbulente, était aussi la mieux organisée. Vers 1284, son recteur se trouvait à la tête d'environ cent vingt professeurs et d'une population étudiante dépassant largement le millier, alors que les maîtres des trois autres facultés réunies atteignaient à peine la trentaine. Le recteur de la faculté des Arts, représentant les trois quarts des maîtres et plus des trois quarts de la population scolaire, fut considéré dès le milieu du siècle par les professeurs et les étudiants comme le « recteur de leur Université ».

Un vade-mecum du candidat en mal d'examen, établi par un maître anonyme entre 1230 et 1240, nous renseigne utilement sur le programme de la faculté parisienne des Arts à cette date. En voici le tableau, tel que l'a schématisé Christiane Thouzellier : p. 299.

« Si l'on considère, écrit Etienne Gilson, le cours même des études et la collation des grades, il semble bien que, malgré de nombreuses variations locales et beaucoup d'irrégularités à Paris même, la carrière scolaire complète et typique, aux yeux de tout le public universitaire du moyen âge, fût celle du maître parisien. D'après les statuts de Robert de Courçon en 1215, il fallait avoir au moins six ans d'études et vingt et un ans d'âge pour enseigner les arts libéraux et il fallait avoir au moins huit ans d'études et trente-quatre ans d'âge pour enseigner la théologie. Un étudiant ès-arts passait d'abord son baccalauréat, puis sa licence, ensuite de quoi il faisait sa première leçon et recevait le titre de maître ès-arts. S'il voulait ensuite devenir théologien, il passait trois baccalauréats (bachelier biblique, sententiaire, formé), puis sa licence, et pouvait devenir, par là même, maître et docteur en théologie ».

---

### **L'universitaire : un technicien !**

L'universitaire du XIII<sup>e</sup> siècle apparaît avant tout comme un technicien. Son initiation de base à la faculté des Arts était ordonnée à le doter d'une formation technique. Penser était devenu un métier aux lois précises. A cet artisan du savoir, il fallait, comme à tout ouvrier, un outillage, les livres. *Arma nostrae militiae libri fratrum*, répètent les chapitres de l'ordre dominicain qui légifèrent pour un « clergé universitaire ». J. Destrez a montré la portée des transformations qui s'opèrent dans la technique du livre à la faveur des exigences de l'équipement universitaire : « Une première copie officielle de l'ouvrage que l'on veut mettre en circulation est faite sur des cahiers de quatre folios, laissés indépendants les uns des autres. Chacun de ces cahiers, fait d'une peau de mouton pliée en quatre, porte le nom de pièce : *pecia*. Grâce à ces pièces, que les copistes empruntent l'une après l'autre, et dont la réunion constitue ce que l'on appelle l'*exemplar*, l'espace de temps qui eût été nécessaire à un seul copiste pour faire une seule copie (exemplar), devient suffisant, dans le cas d'un ouvrage qui comprend une soixantaine de pièces, pour qu'une quarantaine de scribes puissent opérer chacun leur transcription sur un texte corrigé sous le contrôle de l'Université et devenu en quelque sorte texte officiel. »

En guise de conclusion ne jamais oublier ce qui peut passer pour la devise de l'universitaire de tous les temps, telle que la formule Richard de Saint Victor dans un traité composé, par lui, à Paris, dans les années 1160, sur la conscience de soi :

« Jamais le labeur de culture ne connaîtra de fin »

*Nunquam enim labor culturae finitur*